



Lettre amende suite a un vol etalage en allemagne

Par **guillaume proics_old**, le **12/10/2010** à **19:25**

Bonjour,

Je me suis rendu à Treves, en Allemagne, au mois d'août avec ma soeur. J'ai volé dans un petit magasin, à savoir un schlecker, j'ai mis un article dans le sac à main de ma soeur et j'en ai caché un autre sur moi. Nous avons été auditionnés par la police et hier j'ai reçu une lettre du tribunal de Treves m'informant que ma soeur et moi devons payer chacun une amende de 365,50 €. Dans l'extrait de jugement il est indiqué que nous avons volé trois vêtements : un chez Zara et un chez Hilfinger. C'est totalement faux, c'était des vêtements personnels que nous avons achetés mais comme nous n'avons pas de facture la police les a saisis. Voici déjà une injustice car ces vêtements n'ont pas été volés. De plus, ma soeur n'a rien volé, c'est moi même qui ai volé mais elle a reçu l'amende.

Pouvez vous me dire que dois je faire ? Dans le cas où, en tant qu'étudiants, nous ne sommes pas du tout en mesure de payer une telle amende.

Je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement.